

Le dernier Conseil des Ministres de l'année s'est tenu, le jeudi 27 décembre 2012, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a tenu à féliciter le Premier Ministre et l'ensemble du Gouvernement pour la confiance renouvelée de l'Assemblée Nationale, à la suite du rejet de la motion de censure présentée par l'opposition parlementaire.

Le Chef de l'Etat s'est également réjoui de la maturité politique de notre système démocratique que la majorité a joué dans les débats et à travers le vote qui a sanctionné la dite motion.

Le Président de la République a engagé le Gouvernement à rester debout en toute circonstance et à maintenir le cap sur le chemin du redressement économique et moral du pays. Dans cet esprit, le Chef de l'Etat a invité chaque ministre à élaborer, dans son département une stratégie et un plan de communication rigoureux et efficaces, destinés à l'information correcte de l'opinion nationale sur les réalisations du Gouvernement.

Au titre de sa communication au Conseil, le Président de la République a aussi évoqué la problématique des eaux pluviales, qui se pose de plus en plus avec acuité, surtout, à la suite du dernier hivernage marqué par une abondante pluviométrie.

Le Chef de l'Etat a relevé à ce sujet, le manque de cohérence et de lisibilité du cadre institutionnel dédié à la gestion de ces eaux ainsi que l'insuffisance des ressources affectées à cet effet, au regard des enjeux et défis de cette question, surtout en milieu urbain. Il y a donc lieu, a indiqué le Président de la République de doter, le Sénégal d'un véritable dispositif opérationnel de gestion convenable des eaux pluviales.

Le Chef de l'Etat a ainsi invité le Premier Ministre à élaborer une stratégie visant une meilleure rationalisation des interventions dans ce secteur, dont les principaux acteurs sont : l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS), le Programme de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les bidonvilles (PCLSLCB), les Collectivités Locales concernées, et l'Agence de Développement Municipal (ADM).

Dans le même cadre, le Président de la République a demandé au Premier Ministre de mettre en place, sous la forme d'un Observatoire, un mécanisme d'évaluation et de suivi du risque-inondation et de proposer une formule de financement pérenne et non aléatoire, des coûts d'exploitation des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Clôturant ce sujet, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre d'initier la création d'un Fonds destiné à l'assainissement et dont le financement pourrait être assuré à partir de trois sources qui sont: le Fonds d'Entretien Routier, le Fonds de Dotation à la Décentralisation et les ressources propres des Collectivités Locales concernées.

Abordant le troisième volet de sa communication, le Président de la République a soulevé la question de la redynamisation de la politique portuaire du pays, en invitant le Premier Ministre à lui soumettre un plan d'action approprié, pour rendre effectifs, le chantier de la modernisation des infrastructures portuaires ainsi que celui du développement accru du trafic autour de Dakar.

S'agissant des entreprises en difficulté, dernier point de son intervention, le Chef de l'Etat a déploré le fait que de nombreuses sociétés soient à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti, une situation qui occasionne aussi bien des pertes d'emplois, qu'elle engendre une contre-performance pour la production nationale et une baisse en volume des exportations.

A ce titre, le Président de la République a demandé au Premier Ministre de procéder, d'ici le 28 février 2013, en relation avec les acteurs du secteur privé, à un recensement exhaustif des entreprises en difficulté, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-alimentaire, de la pêche, des technologies de l'information, de la communication et du tourisme. Il l'a également chargé d'étudier la mise en œuvre rapide d'un plan de relance en faveur des entreprises à l'arrêt ou fonctionnant au ralenti.

A la suite du Chef de l'Etat, le Premier Ministre a rendu compte au Conseil des activités gouvernementales de la semaine, en insistant en particulier sur l'examen de la motion de censure, déposée contre son Gouvernement par l'opposition parlementaire.

Le Chef du Gouvernement a indiqué qu'au-delà du démantèlement des fausses accusations portées contre sa personne par l'opposition parlementaire, sa présence devant la Représentation Nationale a surtout été l'occasion pour lui, d'insister sur les ruptures fondamentales en matière de gouvernance, initiées par le Chef de l'Etat, depuis le 25 mars 2012.

Il s'agit, ni plus, ni moins, a précisé le Premier Ministre, que d'un vaste chantier d'assainissement de la vie publique qui devrait permettre une réconciliation des gouvernants avec les valeurs d'éthique, de responsabilité, de transparence et de culte de l'effort.

Le Premier Ministre a tenu à remercier tous les membres du gouvernement qui ont donné en rang serré, la preuve de leur engagement à ses côtés, pour donner corps aux orientations politiques définies par le Chef de l'Etat. Il a également salué l'action vibrante de la majorité parlementaire qui a manifesté de manière résolue, tout son soutien à l'action de l'Etat et

défendu avec foi, la politique de redressement mis en œuvre, sous l'autorité du Chef de l'Etat, parle Gouvernement.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur les différentes crises politico-militaires qui secouent le continent.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports, a entretenu le Conseil de l'état des équipements et des transports ferroviaires au Sénégal et a informé sur les mesures envisagées, pour la relance du secteur ferroviaire.

Le ministre de la Santé et de l'Action Sociale a présenté au Conseil un document de politique générale qui va régir son département au cours des prochaines années. Le document établit un diagnostic complet du secteur avec un état des lieux notamment, sur les types de pathologies les plus courantes, les indicateurs de santé, les médicaments, les infrastructures, les équipements et sur les ressources humaines. Le document propose ensuite une analyse des enjeux et défis qui se posent au secteur.

Une série de mesures et d'actions seront engagées au cours des prochaines années (2012-2015), dans la perspective indiquée par le programme de Gouvernement du Chef de l'Etat, quand il déclarait dans son premier discours à la Nation du 3 avril 2012 que : "la santé est la mère des richesses. Il n'est de développement sans amélioration significative du niveau général des indicateurs de santé d'une population", a soutenu le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale.

À la suite de la présentation de la nouvelle politique sanitaire, le Chef de l'Etat est intervenu pour féliciter le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale pour la qualité de son document et sa présentation pédagogique et didactique. Le Conseil a discuté et adopté le document stratégique.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Monsieur Cheikh Issa SALL, Magistrat à la Cour des comptes, Matricule de soldes n°604 138/D, est nommé Secrétaire général de la Délégation générale à la protection sociale et à la Solidarité nationale ;

Monsieur Mor DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Conseiller Technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, matricule de solde n°518 380/Q, est nommé Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du trésor en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Docteur Daouda FAYE, Chirurgien dentiste, Maître de conférences agrégé en Santépublique, matricule de solde 608 397/M, précédemment Chef de la Division Santébuccodentaire est nommé, Directeur de l'Ecole nationale de Développementsanitaire et social (ENDSS);

Nomination de Gouverneurs

Monsieur Lamine SAGNA, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle,matricule de solde n°378 225/A, précédemment Gouverneur de la Région de Matam,est nommé Gouverneur de la Région de Louga, en remplacement de MonsieurMoubarack SECK, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Cheikh KANE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle,matricule de solde n°378 193/I, précédemment Gouverneur de la Région deSédhiou, est nommé Gouverneur de la région de Matam, en remplacement deMonsieur Lamine SAGNA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Ange FAYE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, matriculede solde n°378 195/G, précédemment Préfet du Département de Louga, est nomméGouverneur de la Région de Sédhiou, en remplacement de monsieur Cheikh KaneNIANE, appelé à d'autres fonctions ;

Nomination de Préfets :

Monsieur Mor Talla TINE, Administrateur civil, matricule de solde n°616 322/E,précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargé desaffaires administratives, est nommé Préfet du Département de Médina YoroFoulah, en remplacement de Monsieur Ibrahima FALL, appelé à d'autres fonctions;

Monsieur Ibrahima FALL, Administrateur civil, matricule de solde n°606 925/Z,précédemment Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, est nommé Préfet duDépartement de Kanel, en remplacement de Monsieur Abdou Khadre NDIAYE, appelé àd'autres fonctions ;

Monsieur Abdou Khadre NDIAYE,administrateur civil, matricule de solde n°514 529/D, précédemment Préfet duDépartement de Kanel est nommé Préfet du Département de Bounkiling, enremplacement de Monsieur Christian J T DIATTA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Christian J T DIATTA, Administrateur civil, matricule de solde n°518678/E précédemment Préfet du Département de Bounkiling, est nommé Préfet du département de Salémata, en remplacement de Monsieur Saïd DIA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Saïd DIA, Administrateur civil, matricule de solde n°515 927/E, précédemment Préfet du Département de Salémata, est nommé Préfet du Département de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Gorgui MBAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Gorgui MBAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°510 411/Z, précédemment Préfet du Département de Ziguinchor, est nommé Préfet du Département de Kébémér, en remplacement de Monsieur Souleymane CISSE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Souleymane CISSE, Administrateur civil, matricule de solde n°500732/A, précédemment Préfet du Département de Kébémér, est nommé Préfet du Département de Fatick, en remplacement de Monsieur Lazar Banoumane KENNY, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Lazar Banoumane KENNY, Administrateur civil, matricule de solde n°602563/F, précédemment Préfet du Département de Fatick, est nommé Préfet du Département de Oussouye, en remplacement de Monsieur William MANEL, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur William MANEL, Administrateur civil, matricule de solde n° 604 135/G, précédemment Préfet du Département de Oussouye, est nommé Préfet du Département de Thiès, en remplacement de Monsieur Thierno Hamet Baba LY, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Thierno Hamet Baba LY, Administrateur civil, matricule de solde n° 517881/J, précédemment Préfet du Département de Thiès, est nommé Préfet du Département de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Maguette DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Maguette DIALLO, Administrateur civil, matricule de solde n° 378206/D, précédemment Préfet du Département de Kaffrine, est nommé préfet du Département de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Mohamed Mahmoud DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Demba TOURE, Administrateur civil, matricule de solde n°608 596/L, précédemment adjoint au Gouverneur de la région de Kédougou, chargé des Affaires administratives, est nommé préfet du Département de Goudomp, en remplacement de Monsieur Amadou SAKHO, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amadou SAKHO, Administrateur civil, matricule de solde n°375 575/B, précédemment Préfet du Département de Goudomp, est nommé Préfet du Département de Malhem Hoddar, en remplacement de Monsieur Omar DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Omar DIALLO, Administrateur civil principal, matricule de solde n°378871/D, précédemment préfet du Département de Malhem Hoddar, est nommé Préfet du Département de Louga en remplacement de Monsieur Ange FAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Jean Baptiste COLY, Administrateur civil, matricule de solde n° 508335/H, précédemment Préfet du Département de Bignona, est nommé Préfet du Département de Bakel, en remplacement de Monsieur Amadou Mactar CISSE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amadou Mactar CISSE, Administrateur civil, matricule de solde n°519795/J, précédemment Préfet du département de Bakel, est nommé Préfet du département de Sédhiou, en remplacement de Monsieur Mouhamadou M WATT, appelée à d'autres fonctions ;

Monsieur Mouhamadou M WATT, Administrateur civil, matricule de solde n°519025/J, précédemment Préfet du Département de Sédhiou, est nommé Préfet du Département de Saraya, en remplacement de Monsieur papa Demba DIALLO, appelé à d'autre fonctions ;

Monsieur Papa Demba DIALLO, Administrateur civil, matricule de solde n°513117/Z, précédemment Préfet du Département de Saraya, est nommé Préfet du Département de Ranérou, en remplacement de Monsieur Fary SEYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Fary SEYE, Administrateur civil, matricule de solde n°510 493/F, précédemment Préfet du département de Ranérou, est nommé Préfet du Département de Bignona, en remplacement de Monsieur Jean Baptiste COLY, appelé à d'autres fonctions ;

Revenir